

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Métropole Européenne de Lille 1 rue du Ballon - CS 50749 59034 LILLE cedex</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</p>
--	--

PREFECTURE DU NORD
18 JUL. 2019

Comité syndical du 27 juin 2019

Délibération n° 05-2019

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le jeudi vingt-sept juin deux mille dix-neuf à dix-sept heures, et suite à une première convocation à une séance au cours de laquelle il a été constaté l'absence de quorum, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de la Métropole en salle du Patio, sous la présidence de Monsieur Bernard DELABY, Premier Vice-président.

Convoqué sur la base du même ordre du jour, le quorum n'était pas requis.

Étaient présents :

Titulaires : 6

BALY Stéphane, BORREWATER Michel, DELABY Bernard, DELCOURT Philippe, DUPONT Michel, GEENENS Patrick

Suppléants : 4

GABRELLE René, HIBON André, LENFANT Henri, STANIEC-WAVRANT Marie-Christine

Secrétaire de séance : Stéphane BALY

Convocation adressée aux délégués du Comité Syndical le : 14 juin 2019

Nombre de délégués en exercice : 60

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Rapport de Monsieur le Président

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard DELABY, 1^{er} Vice-président,

Délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur le Président du Syndicat Mixte,

a été invité à :

- prendre acte de la présentation faite du Compte administratif 2018 en dépenses et en recettes, et qui s'établit ainsi :

Dépenses de l'exercice

articles	Libellés	Crédits ouverts	mandats émis	reste à exécuter
11	charges à caractère général	18 167,28 €	7 035,00 €	11 132,28 €
6042	achats de prestation de service	8 167,28 €	3 300,00 €	4 867,28 €
6226	honoraires	10 000,00 €	3 735,00 €	6 265,00 €
6237	publications	- €	- €	- €
6281	cotisations	- €	- €	- €
12	charges de personnel	8 000,00 €	6 629,60 €	1 370,40 €
64111	rémunération	8 000,00 €	5 943,60 €	
6451	charges URSSAF		686,00 €	
67	charges exceptionnelles	945 000,00 €	945 000,00 €	- €
6745	subvention à un organisme de droit privé	945 000,00 €	945 000,00 €	- €
22	dépenses imprévues	0		
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		971 167,28 €	958 664,60 €	12 502,68 €

Recettes de l'exercice

articles	Libellés	Crédits ouverts	titres émis	reste à exécuter
2	résultat fonctionnement reporté	5 824,78 €		
74	dotations participations	965 342,50 €	1 000 342,50 €	
746	DGD Etat	10 000,00 €		10 000,00 €
74721	participation région			- €
74731	participation département			- €
74741	participations communes		- €	- €
74751	participations EPCI	955 342,50 €	1 000 342,50 €	45 000,00 €
7718	produits exceptionnels		- €	
	DGD au titre de 2012		- €	
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		971 167,28 €	1 000 342,50 €	- 35 000,00 €

Résultat de l'exercice

	mandats émis	titres émis	résultat
fonctionnement	958 664,60 €	1 000 342,50 €	41 677,90 €
investissement			
TOTAL BUDGET			41 677,90 €

Résultat cumulé

	dépenses	recettes	TOTAL
opérations de l'exercice	958 664,60 €	1 000 342,50 €	41 677,90 €
2 résultat reporté		5 824,78 €	5 824,78 €
1 solde investissement			
TOTAL CUMULE			47 502,68 €

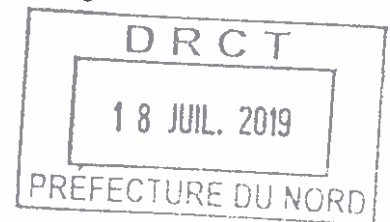
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE


2. constater les identités de valeurs avec les indications de la balance du Compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, soit un excédent cumulé au 31 décembre 2018 de 47.502,68 €. Cet excédent sera repris à l'occasion du vote d'une décision budgétaire modificative n°1.

Les membres du Comité syndical :

- adoptent le Compte administratif 2018, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- actent que le résultat sera repris lors du vote d'une décision budgétaire modificative.

ADOpte A L'UNANIMITE




François BERAUD
Secrétaire Général
du Syndicat mixte du SCOT
de Lille Métropole